

## PARLONS PRÉVENTION

### CONSEILS DE VÉRIFICATION DE FIN DE JOURNÉE

**Si vous prenez le temps de faire une ronde de vérification complète de votre établissement avant de partir le soir, vous augmentez vos chances que tout soit en sécurité à votre retour. Il est essentiel de rappeler à votre personnel toute l'importance de vérifier les risques d'incendie et autres dangers potentiels avant que les derniers employés ne quittent les lieux.**

#### Conseils de prévention des incendies

- Est-ce que tous les appareils sont éteints?
- Les matières inflammables sont-elles toutes rangées correctement?
- Les combustibles sont-ils rangés loin des appareils chauffants?
- Est-ce qu'au moins une heure s'est écoulée depuis la fin de tout travail à chaud? Est-ce qu'au moins une heure supplémentaire de veille d'incendie a été exercée ensuite?
- A-t-on rangé correctement les chiffons huileux et tout autre matériel qui pourrait spontanément s'enflammer?
- Les appareils de chauffage temporaire sont-ils débranchés ou éteints?

#### Conseils de prévention contre le vol

- L'éclairage de la surface de vente est-il maintenu?
- L'éclairage extérieur est-il en état de fonctionnement?
- Est-ce que toutes les portes et les fenêtres ont été verrouillées, et toutes les portes des quais de réception bien fermées au moyen de cadenas?
- A-t-on inspecté les lieux pour s'assurer qu'il ne reste personne dans l'immeuble?
- Est-ce que le système d'alarme a été activé?
- Est-ce que l'ensemble de l'équipement, des biens des clients et des marchandises est rangé en lieu sûr?
- L'argent comptant et les articles de valeur sont-ils en lieu sûr?

#### PRÉVENTION DES DOMMAGES EN CAS DE FERMETURE DE LONGUE DURÉE

Voici des pratiques exemplaires à adopter si votre établissement doit être inoccupé pour une durée indéterminée.

#### Conseils d'atténuation des risques liés aux bâtiments

Le maintien d'une certaine température à l'intérieur d'un bâtiment est nécessaire pour le confort de ses occupants. Cette même température permet aussi de préserver le bâtiment lui-même et son contenu, y compris l'équipement. Si une fermeture prolongée est prévue, il y a certaines précautions à prendre.

#### Entretien des conduites d'eau

- Fermez l'entrée d'eau principale et videz le système de plomberie en entier. L'entrée d'eau doit être dotée d'une source de chaleur qui empêchera le gel en amont. Pour vider le système de plomberie, il est nécessaire d'ouvrir un robinet à sa sortie. Ce robinet devra être fermé au moment de la réalimentation du système en eau. Il est recommandé de laisser une note près du robinet en guise de rappel.
- Pour maintenir le système de plomberie en état de fonctionnement, une température d'au moins 18 °C est requise. Au-dessous de cette température, un taux d'humidité de l'air ambiant de moins de 40 % est indiqué pour réduire le risque de condensation et de moisissures.
- Même si la température minimale recommandée est maintenue, la fermeture de l'entrée d'eau demeure la pratique exemplaire en cas d'inoccupation prolongée du bâtiment.
- Une température ambiante trop basse (p. ex. de quelques degrés Celsius au-dessus de zéro) pourrait entraîner des dommages si le chauffage devait tomber en panne pendant que le bâtiment est inoccupé.

- Si le bâtiment doit être inoccupé pour une période particulièrement longue, il peut être utile de remplir le système de plomberie d'antigel.

#### Contrôle de la température

- Dans un bâtiment muni de gicleurs, une température ambiante d'au moins 18 °C est recommandée. S'il s'agit d'un système de gicleurs sous air, seule la salle des gicleurs (où se trouve le robinet principal) doit être chauffée.
- Une température trop basse peut notamment endommager la finition des murs et causer la contraction des matériaux internes.

#### Vérifications régulières et entretien

- Il est conseillé de faire une vérification des lieux quotidiennement ou tous les deux jours.
- Retirez des réfrigérateurs et des armoires tous les aliments périssables afin de prévenir les infestations de ravageurs.

#### Conseils d'atténuation des risques liés aux données, aux employés et aux fournisseurs

- Assurez-vous que toutes les données d'entreprise ont été sauvegardées avant de fermer les lieux.
- Avisez tous les employés de la fermeture prolongée et donnez la consigne de ne pas retourner sur les lieux jusqu'à nouvel ordre.
- Informez tous les fournisseurs et les clients de la fermeture prolongée et annulez l'ensemble des livraisons et des ramassages.
- Emportez les documents importants et conservez-les en lieu sûr.
- Si possible, demandez aux employés d'apporter leur ordinateur portable à la maison.

## CONSEILS POUR LA PRÉVENTION DES DOMMAGES SUR LES LIEUX DE VOTRE ENTREPRISE

Durant la saison froide, c'est votre responsabilité d'assurer la sécurité des personnes qui se présentent sur les lieux de votre entreprise et d'atténuer les risques de dommages matériels causés par les conditions météorologiques.

Il est recommandé d'établir un *programme d'entretien hivernal* pour votre entreprise, qui comprend une documentation facile d'accès et d'utilisation pour les employés, comme un *registre de déneigement* et un *rapport d'incident en cas de chute*. Un programme d'entretien hivernal efficace peut servir de preuve pour la défense en cas de réclamations découlant d'un incident.

### Déneigement et déglacage

Les précipitations de neige et les températures glaciales rendent les surfaces glacées et glissantes. Afin de prévenir les blessures liées aux chutes, veillez à ce que la neige et la glace soient enlevées de là où circulent des piétons et des véhicules, comme les stationnements, les sorties d'urgence, les escaliers et les trottoirs.

Que vous ayez confié le déneigement à des employés ou à un entrepreneur, voici quelques conseils à mettre en pratique :

#### Entretien hivernal assuré par des employés

- Formation et communication** – Définissez clairement les tâches à accomplir et formez les employés en conséquence, en vous assurant qu'ils sont à l'aise de les exécuter. Expliquez-leur les zones qu'ils doivent entretenir, la fréquence à laquelle ils doivent le faire, ainsi que le matériel et l'équipement qu'ils doivent utiliser.
- Planifiez les périodes de déneigement** – Créez un calendrier de déneigement et attribuez des plages horaires à des employés, l'objectif étant d'enlever la neige et la glace avant l'arrivée des autres employés et des visiteurs.
- Documentation** – Dans le cadre de votre programme d'entretien hivernal, les employés doivent documenter dans un *registre de déneigement* toutes les tâches effectuées. Advenant un incident lié à une chute, le plaignant ou le témoin doit remplir un *rapport d'incident en cas de chute* indiquant les coordonnées de la personne blessée, la date et l'heure de l'incident, la date et l'heure de la production du rapport ainsi que toute information pertinente concernant l'incident, le tout signé par le plaignant/témoin et le gestionnaire. Prenez des photos datées des conditions des lieux de l'incident et notez le type de chaussures que portait la victime. Il est également conseillé de conserver sur place des exemplaires du formulaire de rapport.

Si vous prenez le temps de faire une ronde de vérification complète de votre établissement avant de partir le soir, vous augmentez vos chances que tout soit en sécurité à votre retour.

## Embauche d'un entrepreneur

- Entrepreneur réputé** – Pour les tâches à exécuter, recherchez un entrepreneur avec soin parmi des entreprises expérimentées et fiables. Dressez une liste de vos critères et menez quelques entretiens avant d'embaucher l'entrepreneur qui répond le mieux à vos besoins.
- Attestation d'assurance** – Obtenez une attestation d'assurance de l'entrepreneur. Pour vérifier si l'entrepreneur est convenablement assuré en responsabilité civile, demandez à votre courtier de passer en revue les protections et les autres renseignements qui s'y trouvent.
- Contrat signé** – Assurez-vous de signer avec l'entrepreneur un contrat écrit ou une convention de service qui définit précisément le travail à effectuer, sa fréquence, ainsi que les rôles et responsabilités de chaque partie. Indiquez-y également la durée de l'entente qui vous lie – tout l'hiver, par exemple. Le contrat doit aussi énoncer l'obligation pour l'entrepreneur d'utiliser certains produits, comme du sel pour faire fondre la neige et la glace, et préciser dans quel contexte et à quels endroits y avoir recours. Demandez à un avocat d'examiner le contrat pour vous assurer qu'il contient tous les éléments pertinents. Idéalement, il est plus approprié de conclure ce contrat avant le début de la saison hivernale.

Le déneigement joue également un rôle crucial dans l'accès des services d'urgence à votre propriété. Il est important de maintenir en bonne condition la voie d'accès pour leurs véhicules ainsi que les voies piétonnières. Pour les pompiers, particulièrement, il faut s'assurer qu'aucun obstacle, comme la neige ou la glace, n'obstrue les bornes d'incendie privées et les raccords pompiers, dans un rayon d'au moins 1,5 m (5 pi). De cette façon, les pompiers peuvent y raccorder rapidement leur équipement.

Pour que votre entrée de gaz naturel reste fonctionnelle et sécuritaire, vous devez assurer en tout temps autour de celle-ci un dégagement d'au moins 1 m (3 pi) des arbustes et autres plantes, de la neige, de la glace et de toute autre sorte d'accumulation.

## Entretien des toits

Dans cette partie, il sera question du déneigement des toits, qui lui aussi peut être exécuté par des employés ou par des entrepreneurs. Nous verrons également qu'il existe d'autres façons d'entretenir votre toit durant l'hiver.

Bien que les toits soient conçus pour résister aux intempéries, il ne faut pas y laisser s'accumuler de trop grandes quantités de neige ou de glace. En effet, le poids d'une accumulation de neige ou de glace peut gravement endommager le toit ainsi que la structure globale du bâtiment. Il peut aussi arriver que des barrages de glace se forment et empêchent l'évacuation de l'eau, ce qui augmente les risques d'infiltration.

- Si vos employés ne sont pas correctement formés pour le déneigement en hauteur, faites appel à un entrepreneur qualifié, plus précisément à une **entreprise spécialisée dans le déneigement et le déglçage**. Voir la section *Embauche d'un entrepreneur* ci-dessus.
- Prenez note de l'emplacement des **installations électriques** situées sur le toit et assurez-vous qu'elles ne subissent aucun dommage durant le déneigement afin d'éviter un incendie ou une défektivité électrique.
- Établissez un **périmètre de sécurité** sous le toit pour éviter que la neige et la glace ne tombent sur les personnes circulant près du bâtiment.
- Procédez au déneigement et au déglçage dès que les **accumulations excèdent 20 cm (8 po) d'épaisseur**.
- Évitez les outils pointus ou tranchants** comme les haches ou les pics pour briser la glace et utilisez plutôt un maillet en caoutchouc. Pour le déneigement, employez des pelles en bois ou en plastique et non en métal, afin de ne pas endommager le toit.
- Vérifiez si le **sel déglçant** convient ou non aux matériaux qui composent votre toit, dans la mesure où le sel accélère la corrosion des composants métalliques.

## Entretien du bâtiment

Durant l'hiver, examinez votre propriété à la recherche de signes de détérioration courants, comme :


- des fissures sur les murs intérieurs ou extérieurs;
- un revêtement intérieur ou extérieur gondolé;
- des portes qui coinent ou frottent;
- des craquements inhabituels;
- un plafond qui se déforme;
- tout autre dommage physique visible.

Si vous décelez plusieurs de ces signes, le bâtiment doit être évacué dans les meilleurs délais. Consultez un ingénieur spécialisé en structures pour vérifier si la toiture et la structure globale du bâtiment subissent un stress structurel causé par le poids de la neige. Assurez-vous d'avoir établi un **plan de continuité des activités**, qui vous permettra notamment de maintenir une communication continue avec le personnel et de faire en sorte que vos employés effectuent leurs tâches ailleurs, en lieu sûr.

## Dégel de tuyaux

Exposés à de très grands froids, les tuyaux peuvent geler, prendre de l'expansion et éclater, ce qui cause d'importants dommages matériels. Les tuyaux gèlent lorsque de l'air chaud n'arrive pas à les atteindre.

- Embauche un **entrepreneur plombier** compétent qui pourra dégeler de façon sécuritaire les parties de tuyaux problématiques et vérifier si des dommages ont été causés. Voir la section *Embauche d'un entrepreneur* ci-dessus. Si la section gelée est limitée et que vous êtes qualifié et suffisamment à l'aise pour dégeler des tuyaux par vous-même, prenez les précautions ci-dessous.
- Ayez toujours sous la main un **extincteur** de calibre 3A 10BC ou mieux.
- Inspectez les lieux près du tuyau gelé et **enlevez les matériaux combustibles**. S'il est impossible de le faire, protégez-les à l'aide de barrières thermiques, comme un pare-flammes en céramique ou un écran thermique.
- N'utilisez jamais un chalumeau** pour faire fondre la glace sur un tuyau. Cette méthode est extrêmement dangereuse, puisque la flamme nue peut mettre le feu aux combustibles ou aux châssis de bois à proximité.
- Appliquez la **chaleur de façon modérée et uniforme** afin de dégeler un tuyau, en utilisant l'un des outils suivants : un séchoir à cheveux, une lampe ou un câble chauffant, un appareil électrique de décongélation de tuyaux ou une serviette humide chaude enroulée autour des tuyaux.



Le poids d'une accumulation de neige ou de glace peut gravement endommager le toit ainsi que la structure globale du bâtiment. Il peut aussi arriver que des barrages de glace se forment et empêchent l'évacuation de l'eau, ce qui augmente les risques d'infiltration.

Pour savoir comment mieux protéger votre entreprise, communiquez avec le Service de prévention au **1.833.692.4111** ou rendez-vous au **[www.northbridgeassurance.ca](http://www.northbridgeassurance.ca)**.